



À QUOI S'ATTENDRE lorsqu'on siège au sein d'un comité des comptes publics (CCP)

OBJECTIF DU COMITÉ

Les CCP sont chargés d'examiner les rapports présentés par le Bureau du vérificateur général à leurs assemblées législatives respectives et d'en rendre compte à ces dernières.

Les CCP sont différents des autres comités : ils se concentrent sur la mise en œuvre, et non sur les mérites, d'une politique.

Leur principale source d'information est constituée par les rapports déposés par le vérificateur général. Ces rapports publics donnent un aperçu de la manière dont les ministères (et autres entités recevant des fonds publics) sont gérés.

Les membres du CCP, en tant qu'élus, sont chargés de superviser comment et quand les recommandations des rapports d'audit sont mises en œuvre. Pour ce faire, ils travaillent avec les hauts fonctionnaires pour s'assurer qu'ils comprennent les problèmes identifiés dans le rapport et que des mesures appropriées sont prises pour y remédier.

Les membres du CCP, la direction et le vérificateur général ont un intérêt commun à s'assurer que les citoyens et citoyennes reçoivent la meilleure valeur pour les services fournis par leur gouvernement, de manière efficiente et efficace et dans un souci d'économie.

CE QUE L'ON PEUT ATTENDRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

- ▶ Les rapports d'audit sont indépendants, instructifs, fondés sur des éléments probants et se concentrent sur les questions importantes pour votre électorat.
- ▶ Les auditeurs respectent des normes professionnelles rigoureuses qui leur permettent de rester objectifs et de ne pas commenter les politiques. Les audits se concentrent sur la question de savoir si les politiques sont mises en œuvre et dans quelle mesure. (Ce sont les élus qui définissent les orientations politiques).
- ▶ Ils mettent leur bureau à la disposition des comités pour leur fournir, sur demande, des informations avant les réunions des comités sur des audits spécifiques.
- ▶ Les auditeurs assistent aux audiences des comités avec les responsables de la fonction publique dont le domaine a été audité.
- ▶ Les auditeurs prendront au sérieux les demandes d'audit de sujets spécifiques formulées par le comité. Les plans d'audit sont déterminés en dernier ressort par le bureau d'audit sur la base de critères clairs, notamment le risque, l'importance stratégique et les ressources.

PRÉPARATION DES RÉUNIONS DU CCP

Les audiences publiques sont l'occasion pour les hauts fonctionnaires de l'organisation audité, les élus et l'auditeur de discuter des questions soulevées dans un rapport d'audit.

Lors d'une réunion efficace, les membres doivent :

1. Chercher à comprendre les causes profondes des problèmes soulevés et des recommandations présentées.
2. S'engager avec la direction à identifier les étapes à suivre pour s'assurer que les recommandations acceptées seront traitées en temps voulu.
3. Examiner les plans d'action des ministères pour comprendre ce qu'une organisation audité a fait et ce qu'elle s'est engagée à faire pour répondre aux recommandations des rapports d'audit.
4. Le plus souvent, les questions s'adressent aux personnes auditées pour qu'elles expliquent les raisons des résultats de l'audit et ce qu'elles comptent faire pour remédier aux lacunes.

Conseils pour se préparer :

- ▶ Lisez le rapport d'audit et familiarisez-vous avec les principales questions soulevées.
- ▶ Examinez et prenez en compte toutes les questions soulevées dans le rapport d'audit.
- ▶ Examinez les questions posées par les recherchistes du comité.
- ▶ Assister à une réunion d'information du bureau d'audit avant la réunion publique.

Le temps nécessaire à la préparation d'une réunion du CCP dépend du rapport examiné, de la complexité des questions en jeu, ainsi que de la position et de la réponse de la direction aux recommandations du rapport.

Astuce : La plupart des auditeurs fournissent des résumés pour mettre en évidence les principales constatations et préoccupations.